

désire pas empiéter sur le temps de la Chambre, car elle a d'autres travaux plus importants, mais je tiens à dire que depuis la Confédération une règle de la Chambre prescrit que le ministre de la Justice, qui est procureur général, ne doit pas exprimer à la Chambre d'opinion juridique, règle que le ministre a enfreinte.

M. L'ORATEUR: Règlement! L'honorable député n'a pas le droit de parler deux fois à propos de la deuxième lecture d'un projet de loi. Il sait aussi que la motion proposant le renvoi de la suite du débat n'est pas sujette à débat.

M. CHURCH: Avec tout le respect que je dois à Votre Honneur, je poursuis le débat sur la deuxième lecture du projet de loi. La mesure a été mise en délibération.

M. L'ORATEUR: L'honorable député a repris son siège après avoir exprimé son avis sur la mesure. Puis le ministre de la Justice lui a répondu. L'honorable député sait très bien qu'il n'a pas le droit de prendre la parole deux fois au sujet d'un bill.

M. CHURCH: J'ai proposé la 2e lecture du projet de loi. J'ai proposé le renvoi de la suite du débat à une séance ultérieure. On a fait l'appel des bills d'intérêt public et privé.

M. L'ORATEUR: Selon le Règlement de la Chambre, une motion d'ajournement n'est pas discutable.

M. CHURCH: Le bill est discutable d'après la garantie que l'on m'avait donnée. Le ministre a exprimé un avis illégal. Il n'en a pas le droit. Il menace les juges.

M. L'ORATEUR: La liste des bills d'intérêt public et privé étant épuisée, la Chambre reprendra l'étude de la question dont elle était saisie avant le dîner.

#### LA COMMISSION DU DISTRICT FÉDÉRAL

##### NOMINATION DE COMMISSAIRES SUPPLÉMENTAIRES—TRANSFERT DE CERTAINE JURIDICTION, OCTROI DE DENIERS

La Chambre reprend la discussion sur la motion du très honorable M. St-Laurent proposant la 2e lecture du bill n° 357 qui tend à modifier la loi de la Commission du district fédéral.

M. BURTON: A six heures, je signalais au Gouvernement ce qu'il me faudrait dire à mes commettants, à mon retour chez moi, dans quelques semaines je l'espère, si ce projet de loi est adopté. Il y a quelques jours l'honorable député de Nanaïmo (M. Pearkes) a signalé le bruit affreux causé par les ingé-

[M. Church.]

nieurs ou les ouvriers de la Commission du district fédéral employés à défoncer le béton de la place de la Confédération. Récemment, un incendie a détruit une école dans ma circonscription. Les commissaires de la région m'ont envoyé plusieurs dépêches, me priant d'intercéder auprès du ministre de la Reconstruction et de son adjoint parlementaire parce qu'il leur était impossible de se procurer un sac de ciment dans un rayon de 100 milles. J'ai transmis leur demande et on m'a répondu que les commissaires devraient poursuivre leurs recherches. Si la Chambre adopte le bill, je devrai dire à ces gens, à mon retour chez moi, que la Commission du district fédéral faisait exécuter des travaux dans les rues d'Ottawa à l'aide d'une perforatrice à air comprimé qui, soit dit en passant, empêchait l'honorable député de Nanaïmo (M. Pearkes) de dormir. Le ciment qu'on y brisait servait à recouvrir certains dépotoirs rebutants de la ville. Aux enfants privés d'école, je dirai...

M. LENNARD: L'honorable député me permet-il de lui poser une question? Les perforatrices ne l'ont-elles pas empêché de dormir lui aussi?

M. BURTON: J'ai la conscience en paix; de tels bruits ne me dérangent pas.

Le très hon. M. ST-LAURENT: L'honorable député me permet-il de lui poser une autre question? Ne sait-il pas que les travaux n'étaient pas exécutés pour le compte de la Commission du district fédéral mais pour celui de l'Ottawa Electric Railway Company qui exploite le réseau de tramways à Ottawa.

M. BURTON: De toute façon, j'ai eu l'impression à ce moment-là que les travaux faisaient partie du programme de la Commission du district fédéral, mais j'accepte l'explication du ministre. Voici où je veux en venir: on a brisé et transporté ailleurs du bon ciment tandis que mes commettants ne peuvent s'en procurer pour reconstruire une école détruite par le feu. Je devrai dire aux écoliers: Qu'à cela ne tienne, vous aurez un plus long congé. Le Gouvernement ne néglige rien pour embellir Ottawa. Surtout, un seul moyen permet au Gouvernement de réduire au silence les membres de l'opposition.

M. PEARKES: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur; je n'ai pas été réduit au silence.

M. BURTON: Je suis fort aise que l'honorable député de Nanaïmo se soit suffisamment remis pour tenir sa promesse de combattre l'adoption de tout nouveau crédit destiné à l'embellissement d'Ottawa.